



NATIONS
UNIES

EP

UNEP/MED WG.553/4

ONU 
programme pour
l'environnement



Plan d'action pour
la Méditerranée
**Convention de
Barcelone**

31 janvier 2023
Français
Original : Anglais

Troisième réunion (intérimaire) du comité de pilotage du projet Marine Litter MED II financé par l'UE

Istanbul, Türkiye, 8 février 2023

Point 4 de l'ordre du jour : Plan de communication et de visibilité 2022-2023

Plan de communication et de visibilité du Projet Marine Litter MED II sur les déchets marins pour la période 2022-2023

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

1 Introduction

1. L'objectif principal du projet Marine Litter MED II sur les déchets marins est de renforcer et de soutenir davantage la mise en œuvre du Plan régional actualisé sur la gestion des déchets marins en Méditerranée ; ci-après dénommé " Plan régional ". S'appuyant sur l'ancien projet Marine Litter MED exécuté entre 2016 et 2019, le projet Marine Litter MED II soutient davantage la mise en œuvre des amendements du Plan régional (Décision IG.25/9, COP 22, Antalya, Türkiye, Décembre 2021) au niveau national, sous-régional et régional avec un accent particulier sur les pays du sud de la Méditerranée à savoir l'Algérie, l'Égypte, Israël, le Liban, la Libye, le Maroc et la Tunisie.

2. Pour atteindre l'objectif ci-dessus, une stratégie de communication efficace a été conçue pour faciliter la communication interne et externe et les échanges sur les résultats, les bonnes pratiques et les leçons tirés. La stratégie de communication cible les décideurs tout en abordant les questions stratégiques clés qui garantissent le soutien à la mise en œuvre des dispositions du plan régional et de la coopération régionale. La stratégie de communication vise également d'autres publics clés tels que les experts et les scientifiques ainsi que les principales parties prenantes dans les pays bénéficiaires et en Méditerranée qui peuvent contribuer au processus.

3. Dans ce contexte, le plan de communication et de visibilité du projet identifie les principaux objectifs clés, met en évidence les activités de communication importantes et les groupes cibles, y compris les modalités de mise en œuvre connexes pour assurer la diffusion réussie des résultats et des livrables obtenus par le projet.

4. Le plan de communication et de visibilité du projet Marine Litter MED II sur les déchets marins vise à faciliter la communication interne et externe et le dialogue sur les résultats, la diffusion des bonnes pratiques et les leçons apprises. Il aide les décideurs à aborder les questions stratégiques clés qui comprennent l'assurance d'un soutien étendu pour la mise en œuvre des dispositions du Plan régional, y compris pour la coopération régionale. À cet égard, le plan de communication et de visibilité est envisagé pour atteindre les experts, les scientifiques et les parties prenantes clés connexes dans les pays bénéficiaires et en Méditerranée.

5. Une liste détaillée des supports et activités de communication figure à l'**Annexe I** du présent rapport.

2 Objectifs généraux du projet en matière de communication

6. Les objectifs du plan de communication et de visibilité du Projet sont les suivants :

- Accroître la sensibilisation et la compréhension du projet Marine Litter MED II sur les déchets marins, y compris le soutien qu'il reçoit de l'UE, les objectifs du projet, les rôles des parties contractantes, et la contribution du projet dans le processus plus large lié à la mise en œuvre des mesures clés de réduction et de prévention des déchets marins comme prévu dans le Plan régional actualisé sur la gestion des déchets marins en Méditerranée, en vue d'assurer l'adhésion et le soutien continu des parties prenantes et des partenaires tout au long de la mise en œuvre du projet.
- Souligner l'importance de l'élaboration de mesures strictes et participatives visant la réduction et la prévention des déchets marins terminant leur course dans le milieu marin et côtier, ainsi que des effets néfastes des microplastiques, des apports fluviaux et des déchets marins sur le biote ;
- Diffuser les connaissances sur l'état de la mer et des côtes méditerranéennes afin de soutenir la mise en place dans la région de mesures concernant la gestion des déchets marins fondées sur des données factuelles.

3 Groupes cibles

7. Le plan de communication et de visibilité du Projet vise les groupes suivants :

Décideurs :

- a) Points focaux désignés du Projet Marine Litter MED II sur les déchets marins, représentant l'Algérie, l'Égypte, Israël, le Liban, la Libye, le Maroc et la Tunisie, notamment : fonctionnaires gouvernementaux, décideurs politiques, ministères compétents (par exemple, ministères de l'Environnement, de la Pêche, du Tourisme, de la Planification maritime et terrestre, des Forêts, de l'Agriculture, des Eaux, du Développement local, de l'Industrie, etc.) ;
- b) Représentants des instituts nationaux de recherche ;
- c) Points focaux du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) et points focaux nationaux des composantes du PAM [notamment le Programme coordonné de surveillance continue et de recherche en matière de pollution dans la Méditerranée (MED POL), le Centre d'activités régionales pour les Aires spécialement protégées (CAR/ASP), le Centre d'activités régionales pour la consommation et la production durables (CAR/CPD) et le Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC)] ;
- d) Professionnels et gestionnaires.

Experts et scientifiques :

- a) Experts participant aux groupes de correspondance de l'approche écosystémique sur la surveillance de la pollution et des déchets marins dans le cadre de la Convention de Barcelone ;
- b) Scientifiques, institutions scientifiques et réseaux pertinents dans la région méditerranéenne, notamment les institutions et initiatives de l'Union européenne [Groupe technique Déchets marins (TGML), Agence européenne pour l'environnement (AEE), réseau européen d'observation et de données du milieu marin (EMODnet)].

Secteur privé :

- a) Alliance pour en finir avec les déchets plastiques (Alliance to end plastic waste) ;
- b) Bureaux locaux du Pacte mondial des Nations Unies dans les pays bénéficiaires ;
- c) Représentants du secteur de la production et de la fabrication de plastique ;
- d) Chambres de l'industrie et du commerce et autres organisations de soutien aux entreprises ;
- e) Autres acteurs principaux de la filière plastique, (par exemple les entreprises de gestion des déchets et de production de cosmétiques) ;
- f) Exploitants d'entités dont l'activité est liée directement ou indirectement à la génération ou au traitement des déchets marins (sociétés de transport maritime, installations de réception portuaires, organismes de gestion des déchets, etc.).

Autres Projets et initiatives pertinents :

- a) Projets, institutions, réseaux, initiatives et processus régionaux (méditerranéens), notamment INDICIT II, le projet WES, PlasticBusters MPA, etc.
- b) Projets et initiatives mondiaux, notamment le projet de partenariat OMI-FAO-Norvège sur les déchets plastiques, etc.
- c) Organisations intergouvernementales et autres conventions/accords pertinents (le secrétariat permanent de la Commission de la mer Noire (BSC), la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (FAO/GFCM), ACCOBAMS, l'Organisation maritime internationale (OMI)).

Grand public :

- a) Citoyens et visiteurs des pays de la région méditerranéenne, en particulier les résidents de zones côtières participant à des activités côtières (notamment le tourisme, le transport maritime, l'agriculture, etc.) ;
 - b) Organisations non gouvernementales (ONG) traitant de la pollution, des déchets marins, de l'éducation environnementale, de la science participative, de la conservation de la diversité biologique marine et côtière (par exemple MEDASSET, Birdlife International, etc.) ;
 - c) Instituts universitaires (études commerciales) et d'enseignements proposant des formations spécialisées dans le domaine du tourisme.
8. Des résultats spécifiques sont envisagés pour chaque groupe cible, en lien avec les objectifs de l'action et les phases du Projet :
9. Ci-dessous les positions de chacune des parties prenantes ci-dessus en ce qui concerne les activités du projet mises en œuvre :
- a) Décideurs : Les décideurs sont conscients de l'importance de la mise en œuvre du Plan régional de sur la gestion des déchets marins en Méditerranée, du Plan d'action pour une consommation et production durables (CPD), de l'approche par écosystème (EcAp) et de l'IMAP, en vue d'atteindre un bon état écologique, une Méditerranée sans déchets, et de contribuer au Programme de développement durable à l'Horizon 2030 (ODD 14) et à la résolution de l'UNEA sur les déchets marins. Ils sont également conscients des principaux problèmes relatifs aux déchets marins qui affectent l'environnement marin et côtier dans la région méditerranéenne et qui exigent une action supplémentaire en vue d'atteindre le bon état écologique, ainsi que des exigences principales des réglementations internationales et régionales visant à aborder les problèmes des déchets marins et les outils qui pourraient être employés pour résoudre ce problème. Les professionnels et les gestionnaires sont conscients des principaux problèmes relatifs aux déchets marins ayant une incidence sur le milieu marin et côtier en Méditerranée et participent à la mise en œuvre à l'échelle nationale du Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes.
 - b) Experts et scientifiques : les scientifiques sont conscients des objectifs, résultats, réalisations et développements principaux du Projet et de ses activités nationales et régionales (en coordination avec les autorités nationales compétentes) et participent à l'élaboration de nouvelles mesures essentielles visant la réduction et la prévention des déchets marins ou à la mise à jour de mesures existantes, ainsi qu'au recensement des effets néfastes des déchets marins sur le milieu marin et côtier et son biote. Ils sont également conscients des processus de l'IMAP et contribuent aux réflexions concernant la surveillance de la diversité biologique ainsi qu'à sa mise en œuvre et à l'établissement de rapports à ce propos.
 - c) Secteur privé : Il se compose (i) d'entreprises privées et (ii) d'exploitants de ports et de marinas. Entreprises privées ; sont conscientes des problèmes que pose la mauvaise gestion des déchets plastiques et se sont engagées à trouver les meilleures solutions en ce qui concerne les options de fin de vie et la promotion de produits de substitution. Les organisations de soutien aux entreprises profitent de cette occasion pour encourager les entreprises qui offrent d'autres solutions que les plastiques à usage unique. Le secteur de la

collecte informelle des déchets participe aux dispositifs relatifs à la responsabilité étendue des producteurs. ii) Les exploitants de ports et de marinas, les opérateurs de collecte, livraison et gestion des déchets, les sociétés de transports maritimes et tous les autres acteurs concernés reçoivent des informations à jour concernant les obligations relatives à l'Annexe V de la Convention MARPOL et les législations en vigueur dans ce domaine dans leurs pays respectifs.

- d) Autres projets et initiatives pertinents : les publics cibles sont conscients de la façon dont le Projet Marine Litter MED II sur les déchets marins contribue à la mise en œuvre du Plan régional, du Plan d'action régional sur la consommation et la production durables, du Plan d'action pour la conservation des tortues marines en Méditerranée, de l'approche écosystémique et de l'IMAP dans la région méditerranéenne, tous visant à soutenir la livraison du QSR MED 2023 et à assurer des synergies et des opportunités de collaboration pour les phases actuelles et futures. Ce groupe cible est également important pour la durabilité de l'action proposée.
- e) Grand public : les Citoyens, les groupes de citoyens, les ONG, les autres entités connexes ainsi que les visiteurs des pays de la région méditerranéenne sont sensibilisés aux questions environnementales essentielles de la mer et des côtes méditerranéennes, en particulier en ce qui concerne les déchets marins, ainsi qu'aux pratiques plus durables et responsables qu'ils peuvent adopter afin de soutenir les efforts de protection de la mer et des côtes méditerranéennes contre les déchets.

4 Résultats attendus et indicateurs connexes

10. Les résultats attendus du plan de communication et de visibilité du Projet, ainsi que leurs indicateurs, sont les suivants :

- a) les parties prenantes et décideurs principaux sont davantage conscients de l'importance de la mise en œuvre effective du Plan régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée, du Plan d'action régional sur la consommation et la production durables, de l'approche écosystémique et de l'IMAP ainsi que des réglementations internationales et régionales en la matière dans la région méditerranéenne afin de soutenir la mise en place de mesures contre les déchets marins fondées sur l'observation –
- **INDICATEUR** : nombre de parties prenantes et de décideurs ayant connaissance de la mise en œuvre du Plan régional, de l'approche écosystémique et de l'IMAP ;
- b) les parties prenantes et décideurs principaux sont conscients des résultats du processus de mise en œuvre du Plan régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée ainsi que de l'évaluation du statut de la mer et des côtes méditerranéennes et de leur incidence sur les actions futures nécessaires pour atteindre un bon état écologique de la mer et des côtes méditerranéennes en matière de déchets marins, notamment par l'intermédiaire des résultats de l'évaluation présentée dans le rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée (en se concentrant sur l'indicateur potentiel n° 24 de l'IMAP, « déchets marins et microplastiques fluviaux s'échappant des installations de traitement des eaux usées »)
- **INDICATEUR** : nombre de parties prenantes et de décideurs ayant

connaissance des résultats et découvertes pertinents pour la mise en œuvre des mesures visant la réduction et la prévention des déchets marins et pour la surveillance et l'évaluation des déchets marins relatives aux indicateurs sélectionnés ; nombre de supports de communication et d'événements augmentant la visibilité de ces résultats ;

- c) La communauté scientifique travaillant sur la recherche et les sciences marines et l'océanographie est informée des progrès du Projet et des enseignements tirés afin de fournir des éléments d'orientations pour de futures recherches en appui à l'évaluation de l'état de la mer et des côtes méditerranéennes en matière de déchets marins
- **INDICATEUR** : nombre de communications, publications, affiches et conférences diffusées auprès des entités scientifiques. Le nombre de personnes auxquelles les documents sont envoyés, le nombre de personnes visitant la page du Projet sur le site Web du PNUE/PAM et/ou le nombre de personnes téléchargeant les documents sur le site Web du Projet pourraient constituer des indicateurs supplémentaires ;
- d) Le soutien de l'Union européenne au Projet et à la Convention de Barcelone est visible
- **INDICATEUR**: nombre de rapports et de publications mentionnant le Projet et ses réalisations, respectant les lignes directrices relatives à la visibilité des projets financés par l'Union européenne et mis en œuvre par les partenaires de mise en œuvre du Projet. Le nombre de personnes auxquelles les documents sont envoyés, le nombre de personnes visitant le site Web du Projet et/ou le nombre de personnes téléchargeant les documents sur le site Web du Projet pourraient constituer des indicateurs supplémentaires.

5 Activités principales & indicateurs connexes et publics cibles

11. Les activités régulières de communication relatives au Projet dans son ensemble incluent :
- a) l'élaboration d'une brochure présentant le Projet Marine Litter MED II sur les déchets marins dans le contexte général de la mise en œuvre du Plan régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée et ses différentes phases [Projet MED sur les déchets marins, Accord de coopération avec le Ministère italien de l'environnement, de la protection du territoire et de la mer (MATTM)], reflétant les progrès accomplis ainsi que les défis à relever, pour diffusion en ligne et au cours de réunions et événements nationaux, régionaux et internationaux pertinents –
- **INDICATEURS** : publication de la brochure en trois langues (anglais, français, arabe), nombre d'événements au cours desquels la brochure a été diffusée, nombre de parties prenantes touchées.
 - **PUBLIC CIBLE** : décideurs, donateurs, et partenaires ;

- b) l'élaboration par les partenaires du projet d'un document conjoint de communication annuelle soulignant les réalisations, les supports et outils essentiels, les résultats obtenus et les enseignements tirés ; ce document sera distribué par chaque organisation par l'intermédiaire de leurs lettres d'information électroniques (y compris la lettre d'information du PAM) et de leurs sites Web et médias sociaux ainsi qu'à l'occasion des événements qu'elles organisent
- **INDICATEURS** : nombre de documents de communication élaborés et diffusés chaque année pendant la durée du Projet, nombre de parties prenantes touchées.
 - **PUBLIC CIBLE** : tous les groupes cibles ;
- c) la mise en place et mise à jour régulière d'une section consacrée au Projet Marine Litter MED II sur les déchets marins sur le site Web principal du PNUE/MAP ainsi que sur les sites Web des autres partenaires de mise en œuvre, mise à jour régulièrement en fonction des progrès de la mise en œuvre globale du Plan régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée et/ou de l'approche écosystémique et de l'IMAP afin de refléter les réalisations principales du (documents, outils, etc.)
- **INDICATEURS** : nombre de pages Web consacrées au Projet Marine Litter MED II sur les déchets marins, nombre de vues sur la page du Projet.
 - **PUBLIC CIBLE** : tous les groupes cibles ;
- d) la diffusion des actualités concernant le Projet Marine Litter MED II sur les déchets marins par l'intermédiaire de la publication régulière d'articles et de communiqués de presse dans la lettre d'information du PAM et dans celles des partenaires de mise en œuvre, et diffusion de mises à jour essentielles concernant les principales réalisations sur les médias sociaux
- **INDICATEURS** : nombre d'articles et de communiqués de presse publiés au sujet des activités et résultats du Projet Marine Litter MED II sur les déchets marins, nombre de communications partagées sur les médias sociaux et nombre de retweets ou likes.
 - **PUBLIC CIBLE** : décideurs, gestionnaires et scientifiques et partenaires du système PAM ;
- e) la communication des résultats du Projet à l'échelle nationale par les partenaires locaux par l'intermédiaire des médias locaux (télévision, radio, presse) et des médias sociaux
- **INDICATEUR** : nombre d'articles, de communiqués de presse et de reportages télévisés ou radiophoniques diffusés au niveau national dans les pays bénéficiaires et augmentant la visibilité des activités et résultats du Projet.
 - **PUBLIC CIBLE** : décideurs et utilisateurs ;
 - **la diffusion des résultats des données de surveillance du Projet par l'intermédiaire du système d'information IMAP – indicateur** : nombre de vues et d'utilisateurs du système d'information IMAP.
Public cible : scientifiques et utilisateurs ;

- f) la diffusion des résultats des évaluations, simplifiés par l'intermédiaire d'une plateforme en ligne ou page Web interactive consacrée au rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée et comprenant également une carte interactive (selon le coût et les fonds disponibles) expliquant la contribution du Projet à son élaboration
- **INDICATEUR : nombre de vues et d'utilisateurs de la plateforme ou page Web.**
 - **PUBLIC CIBLE : tous les groupes cibles ;**
- g) la production de supports et outils de communication spécifiques à destination d'un public plus large, par exemple de courtes vidéos éducatives ou de sensibilisation, des affiches, des brochures et des événements –
- **INDICATEUR : nombre de supports de communication élaborés à destination du grand public.**
 - **PUBLIC CIBLE : tous les groupes cibles, et plus particulièrement le grand public.**

5.1. Activités de communication menées en lien avec des événements spécifiques :

12. Des activités de communication sont également menées en lien avec chaque événement, réunion ou atelier spécifique ainsi qu'avec les réalisations thématiques essentielles accomplies dans le cadre de ce Projet. Parmi ces événements figurent notamment :

- a) L'organisation de la réunion sur les meilleures pratiques en matière de déchets marins en mai 2022 (Séville, Espagne) et les réunions CorMon sur la surveillance des déchets marins qui se sont tenues en mai 2022 et qui se tiendront en mars 2023, au cours desquelles un certain nombre de résultats du projet ont été présentés des réunions thématiques organisées dans le cadre du projet, ou auxquelles le projet contribue ;
- b) Des réunions, consultations et ateliers nationaux principaux, notamment ceux relatifs à la mise en œuvre des différentes actions pilotes ;
- c) Des supports et publications clés, le système d'information IMAP et le rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée ;
- d) En particulier, l'élaboration d'une stratégie de communication spécifique garantira une forte composante de communication au sujet de l'élimination progressive des plastiques à usage unique, en collaboration et en conjonction avec la stratégie de communication et de visibilité du Projet WES, financé par l'Union européenne.

13. Tous les documents du Projet ainsi que les supports de communication et de visibilité seront conformes au Manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne, auquel le PNUE/PAM et les composantes du PAM (c'est-à-dire MED POL, CAR/CPD, CAR/ASP et REMPEC) et les autres partenaires ou sous-traitants adhéreront pour la durée de mise en œuvre du Projet. Au cours de toutes les activités de communication relatives au Projet, des efforts particuliers seront déployés afin d'augmenter la visibilité du processus général de mise en œuvre dans la région du Plan régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée, de façon globale et en synergie avec la directive-cadre « stratégie pour le milieu marin » de l'Union européenne et la mise en œuvre des directives sur les produits en plastique à usage unique de l'Union européenne, et ce afin de garantir la cohérence et la continuité en matière de communication entre le présent Projet et des projets connexes, terminés ou en cours, financés par l'Union européenne et d'autres initiatives et projets pertinents du PNUE/PAM.

6. Partenaires et responsabilités

14. L'unité de coordination du PAM/PNUE a la responsabilité première du développement, de la mise en œuvre, de la coordination et du suivi des actions de communication et de visibilité du projet. Ces activités sont entreprises par l'Unité de Gestion du Projet (UGP), en étroite coordination et avec le soutien de l'Unité de Communication du PAM/PNUE, ainsi que des responsables de la communication des Composantes du PAM concernées (c'est-à-dire MedWaves et le SPA/RAC). En outre, les représentants de l'unité de coordination du PAM/PNUE à tous les niveaux pertinents assurent la visibilité de ce projet lors de réunions clés sur la gouvernance et d'autres réunions pertinentes, et par le biais de présentations données lors d'événements externes. Les activités liées à ce projet sont bien reflétées dans les programmes de travail actuels et futurs du PAM/PNUE, la nouvelle stratégie à moyen terme (SMT), les rapports d'avancement réguliers et d'autres documents de gouvernance clés du système PAM/PNUE, ainsi que dans l'ensemble des produits de communication du PAM/PNUE. L'unité de coordination assure l'alignement entre les activités de communication du projet et celles des autres produits et évaluations pertinents du PAM/PNUE, ainsi que la stratégie d'information et de communication du PAM/PNUE.

15. Ceci est entrepris en étroite coordination avec le groupe de travail sur la communication du PAM, dirigé par l'unité de coordination et rassemblant des spécialistes de la communication de toutes les composantes du PAM. Le PAM/PNUE continue de rechercher et de saisir les opportunités de synergies dans la mise en œuvre des plans de communication et de visibilité pour tous les projets financés par l'UE et gérés et mis en œuvre par le Secrétariat (par exemple, EcAp MED III, IMAP-MPA, etc.) et au-delà (par exemple, le projet WES financé par l'UE). Il n'y a pas de cloisonnement en termes de communication et les projets soutenus par l'UE "se parlent" pour assurer une plus grande visibilité et un meilleur impact.

16. En outre, toutes les composantes pertinentes du PAM (MED POL, CAR/ASP, CAR/CPD et REMPEC) jouent un rôle important dans le soutien à la communication et à la visibilité du Projet par l'intermédiaire de leurs responsables de projets et responsables des communications désignées, en utilisant leurs plateformes, outils et réseaux de communication existants. Les composantes du PAM concernées assurent la visibilité du Projet au cours des événements qu'elles organisent et d'événements externes pertinents auxquels elles participeront.

7. Canaux de communication (liste non exhaustive)

17. Le portail PNUE/PAM centralise le contenu relatif au projet et fait office de guichet unique pour les informations sur le projet par le biais d'une page html dédiée et bien structurée (pas de sites web autonomes). La page web est affiliée au domaine unep.org dans le cadre du PAM du PNUE. De même, il existe des comptes de médias sociaux distincts pour le projet. Le contenu rédigé est diffusé via les comptes existants du système MAP, comme expliqué ci-dessus. Le nœud de déchets marins de la Méditerranée est également utilisé comme un canal de communication pour le projet en contenant des informations spécifiques au projet ainsi qu'en diffusant les résultats du projet. Il est nécessaire de se mettre d'accord avec les partenaires de l'UE sur un hashtag approprié. Les propositions suivantes peuvent être considérées : #MLMED, #FreeMLMED.

18. Les canaux de communication ci-après sont proposés (liste non exhaustive) :
- a) Les sites Web et comptes sur les médias sociaux du système PNUE/PAM, notamment les comptes gérés par les membres du Groupe spécial de Communication du PAM au niveau des Centres régionaux d'activités ;
 - b) Dans la mesure du possible : les plateformes générales du PNUE, notamment les plateformes sur les médias sociaux gérés par le bureau régional du PNUE pour l'Europe ; et
 - c) Les organes de presse régionaux et nationaux, notamment les agences de presse dans les pays bénéficiaires et le répertoire des médias du PNUE/PAM.

19. D'autres partenaires du projet ont été invités à soutenir les activités de communication et de visibilité et à contribuer à la diffusion de ses résultats et du matériel connexe par le biais de leurs réseaux et canaux de communication (sites Web, bulletins d'information, médias sociaux, événements). L'UGP est chargée de veiller à ce que toutes les activités et les résultats du projet entrepris par l'UC, les composantes du PAM et les partenaires suivent les lignes directrices de l'UE pour la communication et la visibilité des projets financés par l'UE, conformément au manuel de communication et de visibilité de l'UE pour l'action extérieure de l'UE. Une séance d'information dédiée aux exigences de l'UE en matière de communication et de visibilité a été organisée en juin 2021 sous la direction du responsable de l'information publique du PNUE/PAM pour tous les projets financés par l'UE. Les directives pertinentes ont été partagées et une liste d'achats de communication pour les besoins du projet MED II sur les déchets marins a été préparée.

8. Ressources humaines

20. La mise en œuvre des activités de communication et de visibilité du projet est un résultat important du mandat du gestionnaire du projet MED II sur les déchets marins financé par le projet, tandis que d'autres membres du personnel de l'unité de gestion du projet soutiennent ces activités selon les besoins. Le responsable de la communication du PNUE/PAM continue d'apporter son soutien au gestionnaire de projet, si nécessaire, pour le développement de produits et d'outils spécifiques et leur diffusion. En outre, toutes les composantes pertinentes du PAM (MED POL, SPA/RAC, SCP/RAC et REMPEC) continuent de jouer un rôle important en soutenant la communication et la visibilité du projet par l'intermédiaire de leurs responsables de projet et de communication désignés, en utilisant leurs plateformes, outils et réseaux de communication existants. D'autres partenaires du projet, principalement des partenaires nationaux agissant en tant que partenaires de mise en œuvre, soutiennent également les activités de communication et de visibilité.

9. Ressources financières

21. Comme le projet Marine Litter MED II n'a pas de composante dédiée à la sensibilisation, le budget correspondant pour la communication et la visibilité a été inclus dans le budget des activités du projet. À cet égard, il convient de noter que les activités du projet (par exemple, pour les plastiques à usage unique et pour la REP) seront soutenues par des actions de sensibilisation dans les pays ciblés et le budget correspondant pour la communication et la visibilité a été inclus dans le budget des activités du projet. En outre, le budget de voyage du projet comprend également des financements pertinents pour couvrir les activités de sensibilisation nécessaires, ainsi que la participation à des réunions régionales et internationales pertinentes, le cas échéant. Les efforts de communication liés au projet seront également introduits dans le cadre des activités de communication régulières du PNUE/PAM et des composantes du PAM.

10. Rapports

22. L'unité de gestion de projet (UGP) de l'unité de coordination (UC) du PAM/PNUE sera chargée de surveiller régulièrement toutes les activités de communication et de visibilité du projet mises en œuvre par l'UC du PAM/PNUE, les composantes du PAM et les partenaires. Tout changement ou retard dans le plan de communication et de visibilité sera communiqué à la CE en temps utile. Les rapports narratifs annuels sur l'avancement du projet comprendront systématiquement des informations complètes sur toutes les activités de communication et de visibilité menées dans le cadre du projet au cours de la période de référence. Des liens vers les principaux produits de communication et de visibilité seront également inclus dans l'annexe I du présent rapport. Le rapport narratif final comprendra une liste exhaustive des activités et produits clés de communication et de visibilité développés pendant toute la durée du projet.

Annex I
Plan de travail et calendrier de la communication et de la visibilité

Annex I: Communication Products Prepared and Developed During July to December 2022

A. News item at UNEP/MAP website regarding the organization of the 2nd Steering Committee of the Project:

“[How the UNEP/MAP EU-funded projects contribute to achieving Good Environmental Status](https://www.unep.org/medwaves/news/how-unep-map-eu-funded-projects-achieving-good-environmental-status-Mediterranean)”



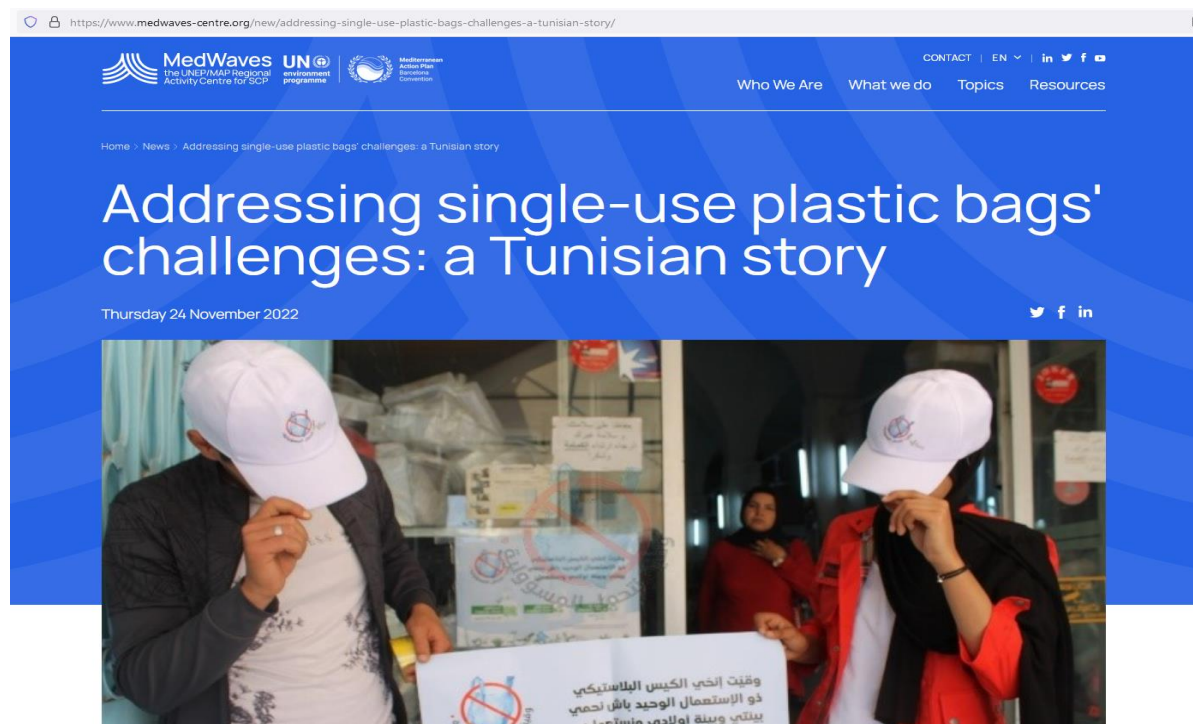
B. News item at MedWaves website regarding the support provided to Southern Mediterranean countries through Marine Litter MED II Project:

“[MedWaves strengthens support to the Southern Med in the second phase of Marine Litter Med project](https://www.medwaves-centre.org/new/medwaves-strengthens-support-to-the-southern-med-in-the-second-phase-of-marine-litter-med-project/)”



C. News items at MedWaves website regarding the support provided through Marine Litter MED II Project to Tunisia regarding the banning of single-use plastic bags:

[“Addressing single-use plastic bags' challenges: a Tunisian story”](#)



[“Campagne “Soyons responsables”: 70% des tunisiens connaissent le décret d’interdiction de sacs en plastique”](#)



D. [Press release](#) from the WES Project regarding the support provided to Lebanon: